

DEMAIN

LES BIBLIOTHÈQUES
RESSEMBLERONT
AUX AINDINOIS

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN

SCHEMA DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

2023-2028

AIN⁰¹
le Département



Jean Deguerry

Président du Département de l'Ain

« En vertu d'une compétence souvent méconnue, le Département a la charge de la lecture publique. Dans le souci de donner à tous les Aindinois un égal accès à la culture, aux livres et aux savoirs, nous amplifions l'impulsion de modernisation et d'accessibilité que nous avons lancée dès 2017. Partant des besoins du terrain, après une large consultation auprès de 770 partenaires et 8 200 habitants, nous avons élaboré un schéma départemental de développement de la lecture publique qui vise à mailler davantage le territoire de bibliothèques et de moderniser ces dernières avec de nouveaux dispositifs innovants. Nous devons en faire des traits d'union entre le monde du livre et le monde du numérique. Attachés à offrir à chacun une offre culturelle à portée de main, nous sommes déterminés à rendre les bibliothèques aindinoises attractives pour que tous les Aindinois puissent se les approprier. Ici, c'est l'Ain ! Ici, c'est terre de culture et de connaissances » !



Marie-Christine Chapel

Vice-présidente déléguée au tourisme,
au patrimoine et à la culture

« Les livres sont des vecteurs d'émancipation qui permettent de s'instruire, de former l'esprit, de développer l'imaginaire et d'ouvrir des perspectives. Il est donc indispensable de déployer une offre culturelle à travers tout le territoire et d'offrir des possibilités de lecture « à portée de main ». C'est l'ambition de ce schéma de développement de la lecture publique qui permet d'approfondir le maillage et la modernisation de nos bibliothèques. Nous souhaitons également en faire des lieux innovants où le numérique côtoie le papier afin de développer l'offre culturelle dans toutes ses dimensions et potentialités. Collectivité des solidarités humaines et territoriales, le Département prouve, avec ce schéma de la lecture publique, qu'il se tient de toutes ses forces, aux côtés des Aindinois pour leur faciliter l'accès aux livres et à la culture ».

LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN À VOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

L'équipe de la Bibliothèque départementale comprend près de 40 collaborateurs, répartis sur 4 sites, au service d'un réseau de plus de 200 bibliothèques, 130 structures petite enfance et d'autres partenaires.

Au quotidien, la bibliothèque départementale soutient l'activité et le développement des bibliothèques aindinoises :

- Plus de **300 000 documents** (livres, CD et DVD) à disposition des bibliothèques pour enrichir et renouveler les collections proposées à leurs usagers. Plus de **500 outils d'animation** (expositions, malles numériques, kamishibai, tapis de lecture...) empruntables à la carte par les bibliothèques et les structures petite enfance pour leurs animations
- Une **navette documentaire passe tous les 15 jours** dans chaque bibliothèque pour livrer les réservations de documents et d'outils d'animation
- Un **programme d'une cinquantaine de formations** par an, dont les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par le Département
- **Des appels à projets** d'action culturelle sur différentes thématiques et ciblant tous les publics (tout-petits, scolaires, jeunes, adultes...)
- Environ **400 rendez-vous** dans les collectivités partenaires chaque année pour faire un point global sur la situation de la bibliothèque ou accompagner sur mesure tous types de projets

Consultez l'annuaire en ligne



bit.ly/3ht2cS3



LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE AINDINOIS EN CHIFFRES CLÉS [2022]

Plus de 200 collectivités partenaires du Département de l'Ain pour des bibliothèques municipales ou intercommunales et des réseaux intercommunaux de lecture publique.



- 36 bibliothèques rayonnantes (bibliothèques intercommunales ou bibliothèques municipales de niveau B1 ou B2 : surfaces et horaires d'ouverture importants, services diversifiés)
- 169 bibliothèques de proximité (bibliothèques municipales de niveau B3, ouvertes minimum 4 h par semaine notamment)
- 5 réseaux intercommunaux de lecture publique (aux degrés de mutualisation et aux modalités de fonctionnement très variables)



En plus du réseau de bibliothèques animé par le Département, 2 grands établissements de lecture publique sont au service des Aindinois : médiathèques de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax



Ces établissements totalisent :

- Plus de 53 000 emprunteurs
- 142 salariés (97 ETP) et 1868 bénévoles (dont plus de 400 ayant suivi une formation de base à la gestion de bibliothèque)
- Près de 26 000 m² de bibliothèque
- Plus de 750 000 € de budget documentaire
- Plus de 100 000 € de budget dédié à de l'action culturelle
- 7 h 40 d'ouverture hebdomadaire en moyenne



Le réseau de lecture publique animé par le Département de l'Ain, c'est aussi plus de 130 structures petite enfance qui ont rejoint le programme Graines de lecteurs pour faciliter l'accès à la lecture pour les tout-petits et sensibiliser leurs parents aux bienfaits de la lecture dès le plus jeune âge



98 % des Aindinois sont à moins de 10 minutes de route d'une bibliothèque rayonnante ou de proximité soutenue par le Département

LES RÉSULTATS CLÉS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES ET ÉLUS DE L'AIN

En novembre 2021, le Département de l'Ain a proposé aux bibliothécaires et élus des collectivités partenaires de répondre à une grande enquête en ligne : 771 personnes ont répondu ! Sélection de quelques résultats-clés :

Les principales conséquences de la Covid 19 :

- Diminution des actions culturelles, réduction du travail avec des publics spécifiques
- Perte de public de façon passagère ; Affaiblissement du lien avec le public
- Développement de la consultation du catalogue en ligne et de la réservation de documents par Internet
- Perte de motivation des équipes

Les publics prioritaires pour développer de nouvelles actions :

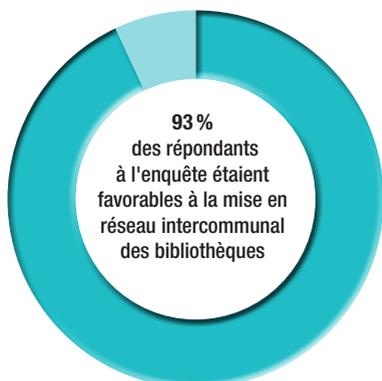
- Les scolaires
- Les adolescents
- Les seniors

Les principaux freins au développement des animations en bibliothèque pointés par les partenaires :

- Le manque de temps
- L'insuffisance du budget dédié
- La non-adaptabilité des locaux
- Le besoin en formation et en accompagnement
- Le manque de partenaires

Les attentes prioritaires vis-à-vis de la Bibliothèque départementale :

- Aider les bibliothèques à faire venir de nouveaux usagers
- Aider les bibliothèques à être mieux connues des usagers
- Accompagner la mise en réseau des bibliothèques
- Diversifier les collections
- Aider à développer le numérique



CE QUE LES AINDINOIS ATTENDENT DE LEUR BIBLIOTHÈQUE

En janvier 2022, le Département a conduit une grande enquête en ligne auprès des Aindinois, qui a recueilli plus de 8 200 réponses. Plus de 85 % des habitants ne fréquentent pas ou plus les bibliothèques aindinoises. 30 % des répondants à l'enquête en ligne étaient dans ce cas et nous ont dit pourquoi :



« Je n'ai pas le temps »

Horaires inadaptés, impossibilité de rendre les documents en dehors des horaires d'ouverture, sentiment que la visite à la bibliothèque va être longue voire fastidieuse ou « raisons cachées » (la bibliothèque ne me plaît pas, je n'aime pas lire, je me sens mal accueilli...)



« Je préfère acheter »

Cette réponse peut être liée à une offre documentaire inadaptée dans la bibliothèque : les collections proposées manquent de diversité, ne répondent qu'à certains publics ou bien les documents sont trop anciens, « datés » et pas en phase avec « l'air du temps »



Trois raisons ex-aequo pointant un manque de connaissance et de lisibilité des services proposés en bibliothèque (défaut de communication)

- « Je ne sais pas quand elle est ouverte »
- « Je ne sais pas ce qu'il s'y passe »
- « Je ne sais pas vraiment ce qu'on peut y trouver »

Retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête



bit.ly/3VRaZw4



Bibliothèque de Ceyzériat

LA BIBLIOTHÈQUE IDÉALE SELON LES RINDINOIS

Pour vous, les bibliothèques devraient être :

- Le premier lieu d'accès au livre et à la lecture
- Un lieu d'accès au savoir, à la connaissance, à de l'information fiable
- Un lieu de culture et d'animations culturelles (spectacle, concert...)



Un lieu qui doit proposer aujourd'hui de nouveaux services comme des jeux, des ressources numériques...

Les espaces les plus attractifs pour de nouveaux publics :

- Une boîte de retour extérieure (retour 24/7)
- Un espace silencieux, bulle « zen »
- Un espace PC, wifi, imprimante, scanner, photocopieuse



Avoir un espace de convivialité, où on peut prendre un café ou un thé, discuter librement dans ma bibliothèque...

Demandes d'évolutions prioritaires sur les collections :

- J'aimerais qu'il y ait plus de nouveautés
- J'aimerais qu'il y ait plus de BD, avec des séries complètes
- J'aimerais qu'il y ait davantage de jeux (jeux de société, jeux vidéo...)



J'aimerais qu'il y ait plus de diversité éditoriale, plus de découvertes

Les services les plus attractifs pour de nouveaux publics :

- Emprunter des jeux de société, des jeux vidéo
- Pouvoir choisir et réserver des documents en ligne
- Accéder à des livres, films, de la presse en ligne (24/7)



Avoir accès à des services en ligne

38 % des usagers actuels des bibliothèques ne sont pas satisfaits des horaires proposés et la cause n° 1 de non-fréquentation est en lien avec les attentes prioritaires sur les horaires :

- Ouverture longue le samedi
- Ouvrir d'autres jours de la semaine que ceux actuellement proposés



Horaires étendus pendant les vacances (petites & grandes)

NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2023-2028

Comme en 2018, le Département de l'Ain s'appuie sur la typologie des bibliothèques établie par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt en 2002 :

	Bibliothèque rayonnante (niveau B1)	Bibliothèque rayonnante (niveau B2)	Bibliothèque de proximité (niveau B3)
Surface du local dédié à la bibliothèque	Min. 100 m ² (avec min. 0,07 m ² /hab.)	Min. 50 m ² (avec min. 0,04 m ² /hab.)	Min. 25 m ²
Budget dédié à l'achat de collections	Min. 2 €/hab.	Min. 1 €/hab.	Min. 0,50 €/hab.
Horaires d'ouverture tous publics	Min. 12 h hebdo.	Min 8 h hebdo.	Min. 4 h hebdo.
Qualification du personnel	Salariés qualifiés 1 agent de cat. B par tranche de 5 000 hab. 1 agent de cat. C par tranche de 2 000 hab.	1 salarié qualifié (quotité variable selon le nb d'hab.)	1 ou plusieurs bénévoles qualifiés

À compter de 2023, le Département offre ses services directs aux bibliothèques rayonnantes (B1-B2) et aux bibliothèques de proximité (B3) ainsi qu'aux réseaux intercommunaux de lecture publique.



Pour conventionner avec le Département, une collectivité doit désormais respecter 4 prérequis :

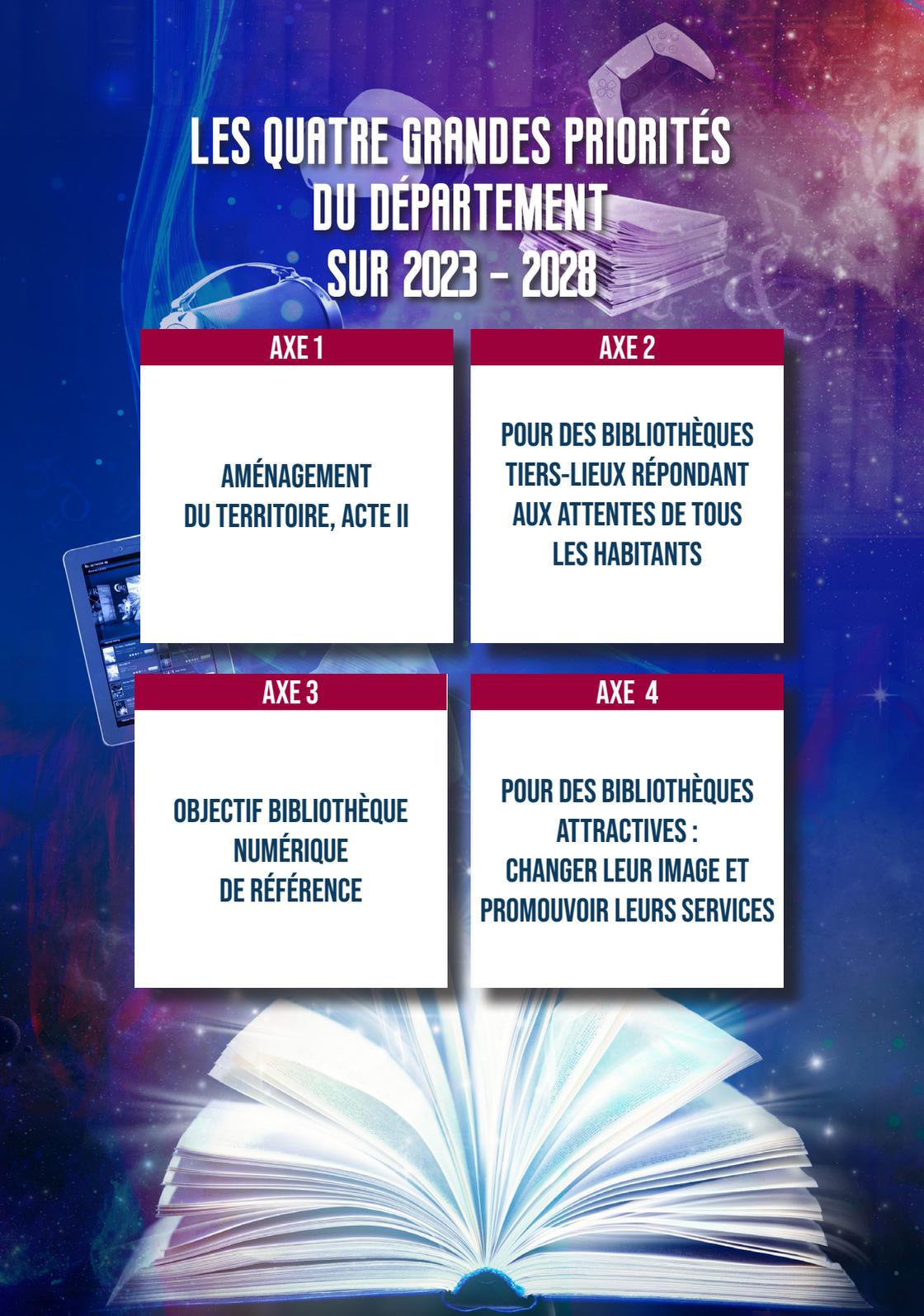
- La bibliothèque doit être équipée d'un poste informatique connecté à Internet pour les bibliothécaires
- La bibliothèque doit atteindre les 4 critères du niveau B3 (cf. ci-dessus)
- Le règlement intérieur doit être conforme à la définition légale d'une bibliothèque publique et la tarification doit accorder la gratuité à 5 publics cibles
- La collectivité s'engage à diffuser la convention et ses annexes au responsable de la bibliothèque

En signant la convention, la collectivité s'engage à partager avec le Département 3 objectifs sur la période 2023-2028 :

- Avoir au moins un salarié qualifié ou 2 bénévoles formés à la formation de base (cycle complet ou module de remise à niveau) depuis moins de 10 ans
- Consacrer un budget annuel à l'action culturelle (0,20 € à 0,50 € par habitant selon la taille de la commune)
- Informatiser la gestion de la bibliothèque et mettre en ligne le catalogue pour les usagers

31 mai 2023 : date limite pour toute collectivité bénéficiaire des services départementaux en 2022 pour valider sa convention avec le Département.

Pour les bibliothèques créées à partir de 2023, le Département apportera une réponse au cas par cas, en fonction de la plus-value du projet par rapport aux équipements existants sur le bassin de vie.



LES QUATRE GRANDES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT SUR 2023 - 2028

AXE 1

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, ACTE II**

AXE 2

**POUR DES BIBLIOTHÈQUES
TIERS-LIEUX RÉPONDANT
AUX ATTENTES DE TOUS
LES HABITANTS**

AXE 3

**OBJECTIF BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE
DE RÉFÉRENCE**

AXE 4

**POUR DES BIBLIOTHÈQUES
ATTRACTIVES :
CHANGER LEUR IMAGE ET
PROMOUVOIR LEURS SERVICES**

Après la rationalisation du maillage opérée de 2018 à 2022, le Département engage une nouvelle phase d'aménagement culturel du territoire.



- **Le Département aide les bibliothèques de proximité (niveau B3)** à se consolider et à se développer à leur rythme : tous les services et subventions (sauf quelques subventions spécifiques) leur sont désormais accessibles
- **Le Département diversifie ses leviers d'aide** pour encourager les collectivités à porter des projets de bibliothèque rayonnante (B1 ou B2) de manière à ce que ce type d'équipement soit mieux réparti sur le territoire et que les Aindinois aient une bibliothèque rayonnante à moins de 15 minutes de chez eux
 - Bonus sur les subventions à l'investissement à partir de 8 h d'ouverture hebdomadaires
 - Création de deux nouveaux dispositifs de subvention réservés aux bibliothèques rayonnantes (enveloppe spécifique de 462 000 €)
- **Le Département aide les intercommunalités (EPCI)** à mettre en réseau leurs bibliothèques, à mutualiser les moyens et à penser une offre de lecture publique pour tous leurs habitants
 - Relance des réunions de territoire annuelles animées par la Bibliothèque départementale, favorisant le dialogue partenarial, la valorisation des expériences locales, l'interconnaissance...
 - Maintien des subventions créées en 2018 pour la mise en réseau de bibliothèques
 - Création de deux nouveaux dispositifs de subvention dédiés à la mise en réseau (enveloppe spécifique de 396 000 €)

POUR DES BIBLIOTHÈQUES TIERS-LIEUX RÉPONDANT AUX ATTENTES DE TOUS LES HABITANTS

Pour les Aindinois, les bibliothèques doivent devenir des tiers-lieux culturels de proximité, « faciles à vivre », confortables et conviviaux, accueillants pour tous et ouverts sur la vie locale, l'actualité et les nouvelles pratiques culturelles.



ACTIONS PHARES

- **Le Département diversifie les projets de développement** éligibles à une subvention en ciblant prioritairement ceux qui répondent directement aux attentes exprimées par les Aindinois dans l'enquête (enveloppe globale : 400 000 €)
- **Le Département renouvelle** en profondeur son soutien à l'action culturelle en bibliothèque. De 2023 à 2028, la Bibliothèque départementale élaborera des propositions variées, adaptées aux divers moyens ou contraintes des partenaires et favorisant le développement des partenariats locaux
- **Le Département rééquilibre son travail** en direction de publics-cibles
 - 2023 : évolution du programme
Graines de lecteurs (tout-petits)
 - 2024 : création d'un dispositif ados
 - 2025 : création d'un dispositif seniors
- **Pour des bibliothèques inclusives.** De 2023 à 2028, la Bibliothèque départementale déploiera un nouveau volet d'actions pour favoriser le lien social et l'accueil de publics éloignés des bibliothèques ou empêchés du fait d'un handicap (collections adaptées, formations, échanges d'expériences...)
- **Transition écologique.** Valorisation d'expériences de réduction de l'impact écologique de l'activité des bibliothèques et de sensibilisation du public à ce sujet

Le diagnostic de territoire a établi un retard global de l'Ain dans le déploiement de services numériques en bibliothèque alors que c'est une forte attente des habitants. Le Département de l'Ain lance donc un programme particulièrement volontariste de développement du numérique.



- **Courant 2023** ouverture d'une **plateforme départementale de ressources numériques** accessibles 24h/24 et 7j/7 (vidéo à la demande, musique, presse en ligne)
- **De 2023 à 2025** Conduite d'un plan « **bibliothèques connectées** » :
 - actions d'e-inclusion
 - accompagnement à la création d'un site avec catalogue en ligne pour toutes les bibliothèques qui en sont aujourd'hui dépourvues
 - accompagnement des bibliothèques volontaires pour ouvrir un accès public à Internet
- **De 2025 à 2028** : déploiement d'un programme Bibliothèque numérique de référence pour conduire des actions plus ambitieuses et plus innovantes afin d'aider les Aindinois à s'approprier le numérique dans toutes ses dimensions

POUR DES BIBLIOTHÈQUES ATTRACTIVES : CHANGER LEUR IMAGE ET PROMOUVOIR LEURS SERVICES

L'enquête conduite auprès des habitants a démontré que la non-fréquentation des bibliothèques était largement due à un déficit de communication. Le changement de l'image des bibliothèques et la valorisation de leurs services sont donc indispensables pour que les Aindinois viennent plus nombreux dans les bibliothèques.



- **Le Département déploiera un plan d'actions** pour mieux valoriser auprès des Aindinois **l'offre de lecture publique disponible sur le territoire** et pour changer l'image des bibliothèques : amélioration de la communication sur les bibliothèques dans les outils départementaux, création d'un prix de l'innovation, portage de campagnes de communication départementales
- **Le Département de l'Ain valorisera** davantage son rôle et ses actions dans **le soutien au développement de la lecture publique sur le territoire** : distribution de kits de communication aux partenaires, amélioration des outils de communication à destination des élus, des bénévoles ou professionnels des structures partenaires...
- **Le Département de l'Ain**, à travers la Bibliothèque départementale, **déploiera des outils ou ressources** pour aider les bibliothèques à améliorer leur propre communication auprès des habitants

SUBVENTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN BIBLIOTHÈQUE

Dès 2023, le Département ouvre droit à un panel de subventions étoffé pour soutenir le développement de la lecture publique dans toutes les bibliothèques conventionnées.



Types de projets subventionnables

- Acquisition de mobilier (aménagement, agrandissement, construction, rénovation)
- Projet de nouveaux services ou de médiation numérique
- Projet favorisant l'accessibilité des contenus culturels et des bibliothèques
- Projet « tiers-lieu » visant à faire émerger de nouveaux usages sur place, à attirer de nouveaux publics ou à valoriser des collections de manière innovante
- Création d'un espace tout-petits, famille, parentalité
- Achat d'une boîte de retour extérieure

Conditions d'éligibilité

- La Bibliothèque départementale doit avoir été étroitement associée au projet
- Le projet doit coûter au minimum 1 500 € HT
- Dans la limite d'un dossier tous les 3 ans (par type de projet)

Conditions de subvention

- La subvention est plafonnée à 8 000 €
- Le taux de subvention est à 20 %



BONUS

+ 10 % pour les projets tiers-lieux, espace tout-petits et boîte de retour

« Bibliothèque rayonnante »

+ 10% pour les B2 ou B3 ouvertes plus de 8h

+ 20 % pour les B1 et les bibliothèques intercommunales

DISPOSITIFS DE SUBVENTION SPÉCIFIQUES

POUR

LES COMMUNES PORTEUSES D'UNE « BIBLIOTHÈQUE RAYONNANTE »

Le Département réserve deux dispositifs de soutien spécifiques

- **Aide à la rédaction ou à la refonte du projet culturel scientifique éducatif et social** de la bibliothèque (PCSES, exigé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour toute demande de financement) ; aide plafonnée à 8 000 €, réservée aux bibliothèques déjà B1 ou aux bibliothèques intercommunales
- **Aide « coup de pouce » à la création d'un poste de responsable salarié** à temps complet, réservée aux communes de plus de 2 500 habitants ; aide dégressive sur 5 ans, montant forfaitaire selon la catégorie du poste créé (50% du coût brut chargé pendant 2 ans puis 30% pendant 3 ans)

LES INTERCOMMUNALITÉS SOUHAITANT METTRE EN RÉSEAU LEURS BIBLIOTHÈQUES

Le Département réserve quatre dispositifs d'aide

- **Aide à la mise en réseau informatique des bibliothèques** (taux de subvention : 20 % ; plafond à 12 000 €)
- **Aide à la conduite d'un diagnostic intercommunal de lecture publique** (taux de subvention : 20 % ; plafond à 6 000 €)
- **Aide à l'achat de matériel mutualisé d'action culturelle** (taux de subvention : 20% ; plafond à 6 000 €)
- **Contribution aux Contrats Territoire-Lecture (CTL) :** le Département co-signera les CTL passés par les EPCI avec l'État permettant ainsi de financer à 70% leur plan d'actions prioritaires pour la mise en réseau de la lecture publique : recrutement d'un coordinateur réseau, plan de formation spécifique aux équipes du réseau, événement culturel commun...



LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN : 4 SITES AU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

Site de Bourg-en-Bresse

31 rue Juliette Récamier
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 22 06

Site de Valsenhône

41 bis avenue Saint Exupéry
01200 Valsenhône
04 50 48 44 11

Site de Belley

84B rue Guillaume Gianinetta
01300 Belley
04 79 42 41 39

Site des Planons

Domaine des Saveurs - Les Planons
911 Chemin des Seiglières
01380 Saint-Cyr-sur-Menthon
03 85 36 38 41

En ligne

 lecture.ain.fr

 Groupe Facebook Lecture dans l'Ain

Retrouvez l'ensemble des
résultats de l'enquête



bit.ly/3VRaZw4

Pour connaître
vos interlocuteurs :
lien annuaire en ligne



bit.ly/3ht2cS3